

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 7 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, M. LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, M. BERAUD Christophe, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GIRAUD Patrice, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme BARBECOT Annie.

Mme BAGNAUD Marie Claude a été élue secrétaire.

Absents excusés : M. GRENAT Claude, M. DESAUNOIS Laurent.

### **ECOLE – TABLES ET CHAISES**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'école souhaite changer les tables et les chaises de la classe des grands. 20 tables et 20 chaises ont été commandé pour la classe des grands pour un montant de 2 418€ HT. La somme de 5000 euros a été mise au budget, nous avons signé pour une première salle. Monsieur le Maire a demandé à l'enseignant en charge de la deuxième classe de lui proposer un devis. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **ECOLE – PROJET ARTISTIQUE FRESQUES OU COURT METRAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SMADC souhaite développer les rencontres artistiques pour les jeunes du pays des combrailles et favoriser leurs pratiques artistiques à travers le projet fédérateur "comb'images".

Ce projet proposé aux écoles se déroule selon 2 parcours possibles

Le grand parcours et le petit parcours. Carole MOSCHETTI a inscrit les élèves de CE2 CM1 CM2 aux 2 parcours au cas où en art visuel et plus particulièrement en Art graphique pour la réalisation d'une fresque murale (lieu de la fresque à définir). Si la fresque est non envisageable la classe est inscrite en cinéma dans la réalisation d'un court-métrage.

Dans les deux cas les parcours contiennent:

-des ateliers de pratiques artistiques (janvier à mai 2019) environ 15 h soit 10 séances de 1h30. Les artistes intervenants doivent être pris en charge pour le repas du midi.

-une journée de restitutions avec une présentation des productions des élèves et de rencontres avec des artistes professionnels. transport offert par le SMADC dans le cadre du grand parcours.

Le grand parcours contient également un spectacle lié aux arts visuels (les billets sont à la charge du SMADC) mais pas le transport.

25 écoles seront retenues mi-octobre sous réserve de l'obtention de crédits

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'une fresque. Il s'engage à trouver un endroit adapté pour ce projet.

## **VENTE DE COMMUNAUX ET DES SECTIONNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Mairie a reçu des demandes d'achat de sectionnaux et de communaux. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal les lieux des demandes qui ont été faites.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Beauparlant souhaite acheter la parcelle YN 7 à la Sauvolle. Monsieur le Maire a rencontré M. Grégory LECUYER voisin de la parcelle. Ce dernier n'y voit aucun inconvénient.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente de la parcelle YN 7 à M. Beauparlant.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. COUSSAN, M. DEMOULIN, M. MAZERON et M. DANGELO souhaitent acquérir respectivement les parcelles ZK 91, 89, 92 et 90 à la Sauvolle.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente des parcelles ZK 91, 89, 92 et 90 respectivement à M. COUSSAN, M. DEMOULIN, M. MAZERON et M. DANGELO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Marcelle LUCATO et Mme Florine LORANS souhaitent acheter respectivement les parcelles YN 13 et 15 à la Sauvolle.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente de la parcelle YN 13 à Mme LUCATO et YN 15 à Mme Florine LORANS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Boucard souhaite acheter la parcelle AB 229 située dans le bourg. Monsieur le Maire précise que les plans de bornage sont déjà faits. Monsieur le Maire explique qu'il a été donné un prix de 2.50€/m<sup>2</sup> à M. Boucard.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente de la parcelle AB 229 au prix de 2.50€/m<sup>2</sup> à M. Boucard.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Jean Claude PETIT souhaite acheter un morceau de communal devant chez lui. Monsieur le Maire propose de rencontrer M. Jean Claude PETIT et M. Blanchon son voisin afin de décider ensemble.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de Romain FOURNIER d'acheter le hangar situé sur un sectionnal au Cluzel. Monsieur le Maire évoque la demande d'avis des domaines effectuée pour ce hangar qui est en attente de réponse.

Après délibérations le Conseil municipal vote à l'unanimité la mise en vente de ce hangar ainsi que le terrain.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la mise en vente de ces terrains dans les conditions définies.

Monsieur le Maire demande maintenant au Conseil municipal de fixer un prix de vente pour ces terrains. Il demande au Conseil municipal si le prix doit être le même pour les terrains ou s'il doit varier selon sa nature.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour fixer un prix de 2.50€/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées dans le bourg et de 0.50€/m<sup>2</sup> pour les autres parcelles.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en vente de ces terrains.

### **LOCATION DE SECTIONNAUX ET DES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite à l'aboutissement de l'aménagement foncier agricole et forestier, les sectionnaux louables ont été identifiés.

Suite à la réunion en Mairie du 12 juin 2018, Monsieur le Maire propose de louer ces sectionnaux.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires a fixé par arrêté préfectoral un montant de fermage par ha en zone de demi-montagne allant de 18,02€ à 80.59€ selon le terrain pour l'année 2017 jusqu'au 30 septembre 2018. Valeur moyenne : 49.30€/ha

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de pratiquer les mêmes prix que ceux des conventions pâturage soit 71,50€ / ha pour tous les terrains.  
Le Conseil municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **REMBOURSEMENT DE CHARGES VALER LAMOTHE**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que M. LAMOTHE Valer a occupé le logement type F2 au rdc de la cure du 1<sup>er</sup> juillet au 23 août 2018.

Suite à cela, nous avons fait le bilan de sa consommation d'eau et de gaz.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que nous devons rembourser 15, 65€ à M. LAMOTHE Valer.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser cette somme à M. Valer LAMOTHE et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **AXA**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite au sinistre de grêle à la salle des fêtes le 27 mai 2016, notre assureur Bruno DAFFIT agence AXA, nous verse la somme de 3 305.88€ et 12 816.15€ soit 16 122.03€ au total pour une facture de 19 532.40€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette somme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette somme.

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE PARTICIPATION AU FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental du Puy de Dôme nous fait part de ces difficultés financières concernant le Fonds de Solidarité Logement.

Monsieur le Maire explique que le Fonds de Solidarité Logement accorde des aides financières aux familles les plus en difficultés. Il permet aux familles d'avoir accès à un logement décent soit de s'y maintenir concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental demande un soutien financier pour ce fond.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour ne pas répondre à cette sollicitation.

### **CENTRE DE GESTION DE FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique met en place une nouvelle mission, la médiation préalable obligatoire.

Cette mission a pour but de désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Centre de Gestion propose au Conseil municipal d'adhérer à ce service. Pour cela, une convention est signée entre les deux collectivités. La signature de la convention est gratuite. Ensuite, le service est facturé 60€ l'heure lorsqu'une procédure de médiation s'engage.

Après délibération, le Conseil municipal souhaite ne pas donner de suite.

### **AMENAGEMENT FONCIER – TRAVAUX CONNEXES**

Monsieur le Maire explique que Les travaux connexes ont débuté lundi 3 septembre 2018 à Villemaine et Courtine. Les entreprises MONTEIL, STE ainsi que le cabinet Bisio et les représentants de la Mairie se sont réunis sur place pour lancer le début des travaux.

Monsieur le Maire revient sur les demandes de travaux des usagers hors aménagement foncier. Il précise que ces demandes ne doivent et ne peuvent aboutir. Seules bornes définissent les lieux de travaux.

Mme Stéphanie GIRAUDET, conseillère, demande s'il y a un calendrier global des travaux prévu.

Monsieur le Maire répond que ce calendrier n'est pas réalisable compte tenu des imprévus importants possibles pour ce genre de travaux.

Le Conseil soulève alors la question de prévenir les propriétaires.

Le Maire doit se renseigner sur la personne en charge de cette tâche.

Monsieur le Maire demande si tous les membres du conseil veulent recevoir les comptes rendus de réunion de travaux prévus chaque semaine. Le conseil municipal répond alors favorablement.

Monsieur le Maire s'engage à transmettre ces comptes rendus à tous les conseillers.

### **AMENAGEMENT FONCIER FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les possibilités de financement de l'aménagement foncier.

Coût = 1 429 905.01 € HT 1 715 886.01 € TTC

Financement acquis : 717 000 € du CD63

Financement demandé 900 840.15 € dans le cadre du FEADER géré par la région.

2 cas possibles :

1- Uniquement le financement du CD63

Reste à charge de la commune : 1 429 905.01 € HT - 717 000 € = 712 905,01 € HT  
+ financement de la TVA sur 2 ans (d'un montant de 285 980.1 €)

Besoin d'emprunt : Au niveau du Budget, nous avons besoin de 500 000 € d'emprunt uniquement, les 200 000 € restants étant possibles en autofinancement.

2- Financement du CD63 + Europe sur la base des 80 % des travaux HT

Reste à charge de la commune : 1 429 905.01 € HT - 1 143 924.10 € (900 840.15 de subvention FEADER + subvention du département abaissée à 243 083.95 € pour ne pas dépasser les 80 %) = 285 980.1 € HT  
+ financement de la TVA sur 2 ans (d'un montant de 285 980.1 €)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit faire un emprunt afin de gérer au mieux la trésorerie ;

En cas d'acceptation de l'aide du Conseil régional, les aides ne seront versés que plus tard alors que les entreprises devront être payées à la fin des travaux. Un emprunt semble alors essentiel.

Besoin d'emprunt : Proposition de rester sur 500 000 € d'emprunt, et de faire un remboursement anticipé en fin d'opération au vu des paiements de subvention.

Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal décide de prendre le temps de négocier ce prêt avec les banques.

### **SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire propose de faire une réunion afin d'étudier le projet d'extension de la salle des fêtes.

Bernard FAVIER, Pierrette ALVES, Stéphanie GIRAUDET, Jean Claude LASCIOUVE, Marie Claude BAGNAUD, Gérard MOURLON, Gilles GOUYON et Annie BARBECOT souhaite assister à cette réunion.

Monsieur le Maire demande alors s'il ne serait pas plus pertinent d'inviter également l'architecte. Le conseil est favorable à cette rencontre.

### **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT**

Monsieur le Maire explique que suite au projet d'extinction de l'éclairage public la nuit, nous avons pris RDV avec nos différents partenaires, le SIEG, Vigilec ainsi que EDF. Suite à ceux-ci, nous savons que toutes les lampes sont équipées correctement afin de réaliser cette coupure. Il reste des compteurs à installer.

Le conseil municipal souhaite connaître le prix d'une reprogrammation des horloges et avoir des exemples d'autres communes pour prendre une décision.

### **GESTION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire a fait le bilan des employés qui vont partir en retraite et des heures disponibles. Le nombre d'heures de travail à effectuer est inférieur au nombre d'heure dont disposent les employés.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire passer une annonce afin de recruter une personne en emploi aidé.

Le Conseil municipal valide cette décision.

### **INFOS REUNIONS INVITATIONS**

- ❖ AG AMF à Tauves le vendredi 7 septembre 2018 à 14h30.
- ❖ Ag de l'Ecole de sciences à Châteauneuf les bains le jeudi 13 septembre à 18h
- ❖ Inauguration du Foyer ADAPEI Roses des vents à Saint Eloy les mines le vendredi 14 septembre à 11h30
- ❖ 25 ans des Crouzadous le dimanche 16 septembre à 15h
- ❖ Réunion avec le Sous-Préfet à St Gervais d'Auv. Le jeudi 20 septembre à 17h
- ❖ AG Avenir Santé Combrailles à Pionsat le samedi 29 septembre à 10h
- ❖ Randonnée de l'ADAPEI le mardi 9 octobre à 11h30 déjeuner et randonnée à 12h30
- ❖ Don du sang le vendredi 5 octobre à St Priest

### **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

- Marie Claude BAGNAUD : Les pompiers sont venus vider le puits. Le puit peut servir en cas d'incendie mais il aurait besoin d'être restauré.
- Gérard MOURLON : Il faut appeler la SEMERAP pour le poteau incendie Route des Fades.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

#### **COMMISSIONS**

Bâtiments communaux : refaire passer les annonces pour les logements

Ecole - Cantine – Garderie - TAPS : Faire une activité pendant le temps de garderie pour occuper les enfants

Enseignants souhaite mettre en place une activité musique pendant la classe en faisant appel à un intervenant.

Cantine : Menu aménagé sans porc pour un élève.

Vie communale : La commission Fleurissement est passé et cela s'est très bien déroulé. Michel STEGER avait préparé un très joli power point. Il y a eu peu de visiteurs au marché par contre les commerçants sont contents.

#### **SYNDICATS**

EPF/ SMAF : Il faut revoter les délégués. Stephanie ne peut plus être délégué en tant que salariée de la Communauté de Communes. Gilles GOUYON sera titulaire et Bernard FAVIER suppléant.

SMADC: Réunion annulée car le quorum n'était pas présent.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Pierrette ALVES :

Choix d'une date pour la récompense de maisons fleuries : 9 octobre 2018 à 19h30

Annule-t-on la sortie à st Priest en jarez le 23 septembre : oui

Choix d'une date pour une réunion COF : 26/09 à 20h15

Lionel LECUYER :

Le câble de téléphone vers chez Mme Odette GILLET à Lamazière est par terre.

Céline PIRARD souhaite un panneau dans le bourg pour indiquer sa ferme.

Marie LEBRETON

Des vététistes étaient mécontents de la signalisation sur la commune.